



Le prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine (IANA) est un prêt d'honneur de soutien à la création et la reprise d'entreprise dans le secteur agricole et aquacole au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques, créant ou reprenant une entreprise répondant aux critères suivants :

■ **Être non éligible à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), sauf cas particuliers***

■ Au moment de la demande, **être non installé, installé à titre principal ou à titre secondaire depuis moins d'un an, ou déjà installé comme solidaire ou à titre solidaire**

■ **Le siège social de l'entreprise doit être situé dans le département de la Corrèze** et une partie de l'activité réalisée en Corrèze

■ **Le plan de financement doit inclure un prêt bancaire professionnel** d'un montant au moins égal au PH sollicité

*porteurs de projet ayant bénéficié de la DJA ou du PH pour un premier projet puis ayant arrêté cette activité pour des raisons indépendantes de leur volonté, ayant eu une activité non agricole/aquacole pendant une durée significative et présentant un projet d'installation agricole/aquacole totalement différent.

*porteurs de projet, de moins de 40ans, ayant au moins un diplôme agricole de niveau IV, mais qui au regard de la réglementation de la DJA ne sont pas éligibles à celle-ci.

QUE FINANCE CE PRÊT ?

■ **Réalisation d'investissements** : matériel ou immatériel

■ **Financement du besoin en fonds de roulement** nécessaire au démarrage de l'activité

MODALITÉS

■ **Montant entre 5 000€ et 20 000€** (Montant total des prêts d'honneur pour un même dossier est plafonné à 40 000€ et à deux prêts par entreprise)

■ **Sans garantie personnelle**

■ **À taux 0**

■ **Prêt d'une durée comprise entre 36 et 84 mois** avec un différé inclus de remboursement d'un maximum de 9 mois

■ **Prêt remboursable mensuellement** par prélèvement automatique sur le compte bancaire personnel du bénéficiaire

FRAIS (À LA CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE)

■ Garantie BPI

■ Assurance invalidité décès

ATOUTS

■ **Renforcement des quasi fonds propres**

■ **Apport de confiance pour les financeurs** lié au mode de décision d'attribution du PH et au suivi qui en découle

■ **Comité d'agrément pluridisciplinaire**

CONTACT

05 19 59 01 80
www.initiativecorreze.fr
contact@initiativecorreze.fr

